



1 PLATEFORME DE RECUEIL



Connaissance ou suspicion d'une situation de violences sexuelles, harcèlement ou bizutage.

Recueil et saisie des informations sur la plateforme de l'association : colosse.signalement.net

2 RENSEIGNEMENT & CONTACT



Réception des éléments par le pôle d'aide aux victimes de l'association composé d'une juriste, d'une psychologue et d'une référente violences sexuelles.

Prise de contact avec la structure, le signalant ou la victime dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme.

3 TRAITEMENT DE LA SITUATION



Si nécessaire, élaboration et transmission d'un signalement ou d'une Information Préoccupante aux autorités compétentes (judiciaires / administratives / fédérales) par le pôle d'aide aux victimes.

En cas de signalement réalisé par un club sportif ou une personne extérieure, la fédération est informée de la situation.

4 ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement de la structure, de la victime et des victimes collatérales par la psychologue et la juriste de l'association.